

Conseil Municipal de Brangues Procès-verbal de la Séance du 4 juillet 2022

Appel des présents, décompte des procurations : 3 absents, dont 2 excusés et ayant donné pouvoir, soit 14 votants (feuille d'émargement en annexe).

Ouverture de la séance par le maire, Sylvain GRANGER, à 19h après constatation du quorum de 5 présents atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvain GRANGER, élu à l'unanimité

Approbation du Procès-verbal de la séance du 6 juin 2022 à l'unanimité

Présentation de l'ordre du jour de la séance :

1. (Hors délibération) Intervention de Mme Anaïs BAYARD, porteuse d'un projet de Maison d'Assistantes Maternelles
2. Mise à disposition de salles communales à l'Association « Ecole Aurore Boréale »
3. Relevé des décisions prises depuis le 6 juin 2022
4. Avis sur l'instauration d'une participation financière des communes de résidence des élèves de Brangues
5. Instauration d'un nouveau règlement des services périscolaires
6. Dépôt d'une Déclaration préalable pour les travaux de la Tranche 2
7. Coupe forestière
8. Versement d'une subvention à l'ADMR
9. Décision modification du budget principal – section d'investissement
10. Proposition d'accueil d'un(e) stagiaire pour la mise à jour des PCS et DICRIM
11. Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

1. Hors délibération : Intervention de Mme Anaïs BAYARD, projet de création d'une MAM

Une MAM est une Maisons d'Assistants Maternels.

Cette modalité d'exercice professionnel permet à deux, au minimum, et jusqu'à quatre assistants maternels agréés de se regrouper au sein d'un même local. Ils peuvent y accueillir chacun au maximum quatre enfants simultanément, en fonction de la capacité d'accueil du local et l'autorisation individuelle d'accueil de chaque assistant maternel.

C'est une opportunité pour la commune de louer « la salle du Bugey » qui est restituée par l'école des couleurs à compter du 11 juillet 2022.

La MAM constitue un ERP, pour lequel une demande d'ouverture devra être effectuée auprès de la Commission Départementale d'Accessibilité.

Mme BAYARD a été invitée à présenter son projet, ainsi que le planning envisagé.

Les interrogations du conseil municipal portent sur la viabilité économique et la maturité du projet. Il attend des éléments plus précis d'avancement et prendra une décision lors de la séance du conseil municipal d'octobre concernant la poursuite du soutien à ce projet par la mise à disposition d'une salle, moyennant finances (à minima 500€/mois). Il est précisé que les assistantes maternelles du village seront consultées sur ce projet pour connaître leur avis.

Pas de délibération sur ce point.

2. Mise à disposition de salles communales à l'« Ecole Aurore Boréale »